NOTICE OF INTENTION
TO AMEND BY-LAW NO. T-7, A BY-LAW RELATING TO PARKING METERS, PARKING ZONES, AND PAY AND DISPLAY MACHINES

PURSUANT TO SECTION 15(4) OF THE LOCAL GOVERNANCE ACT, S.N.B. 2017, C. 18, PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Council of the City of Fredericton intends to consider a proposed by-law to amend By-law No. T-7, A By-law Relating to Parking Meters, Parking Zones, and Pay and Display Machines.

The purpose of proposed By-law No. T-7.53, A By-law to Amend By-law No. T-7, A By-law Relating to Parking Meters, Parking Zones and Pay and Display Machines is to accommodate the new parking meters being installed on Westmorland Street.

Any person may inspect the proposed by-law at the office of the City Clerk, City Hall, Queen Street, Fredericton, between 8:30 a.m. and 12:00 p.m. and between 1:00 p.m. and 4:30 p.m. on any day except Saturdays, Sundays and holidays or online at the City's website www.fredericton.ca by searching "Proposed By-laws".

AVIS D'INTENTION
DE MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ Nº T-7, ARRÊTÉ CONCERNANT LES PARCOMÈTRES, LES ZONES DE STATIONNEMENT ET LES HORODATEURS

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 15(4) DE LA *LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE*, L.N.-B. 2017, C. 18, PAR LES PRÉSENTES, UN AVIS PUBLIC EST DONNÉ que le conseil municipal de la Ville de Fredericton a l'intention d'examiner un projet d'arrêté pour modifier l'Arrêté nº T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs.

Le but de l'arrêté proposé nº T-7.53 est de modifier ledit arrêté nºT-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, afin de tenir compte de l'installation de nouveaux parcomètres dans le rue Westmorland.

Le public peut prendre connaissance de ce projet d'arrêté au bureau de la secrétaire municipale, à l'hôtel de ville, sur la rue Queen, à Fredericton, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 les jours ouvrables ou en ligne sur le site Web de la Ville www.fredericton.ca en cherchant «arrêtés proposés».